



**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 16 JANVIER 2020**

**Compte-rendu affiché le 17 janvier 2020**

**Ordre du jour :**

1. Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles
  2. Débat d'Orientations Budgétaires – Exercice 2020
  3. Adressage – Dénomination de voies
  4. Adressage – Dénomination de lieux-dits
  5. Commune déléguée du Bourg d'Iré - Aménagement des quartiers René Péteul et St Jean – Avenant n°1 au mandat d'études préalables
- Questions diverses

# Conseil Municipal du 16 janvier 2020 à 20h30

**Secrétaire de séance** : GILLIER Michel

**Liste des pouvoirs écrits** : 13

**Nombre de délégués présents** : 109  
(quorum : 95)

**Nombre de délégués votants** : 122

**Adoption du procès-verbal de la séance précédente** : 19 décembre 2019

Commune	Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
	GRIMAUD	Gilles	1			
AVIRE	JAMES	Marie-Agnès	1			
AVIRE	GASTINEAU	Christophe	1			
AVIRE	BOULMANT NOMBALLAIS	Christian		1	1	GASTINEAU Christophe
AVIRE	VENIERE	Bruno	1			
AVIRE	DENOUS	Bernard	1			
AVIRE	CHANTEUX	Evelyne		1	1	JAMES Marie-Agnès
AVIRE	LEMALE	Myriam	1			
AVIRE	GROSBOIS	Mélanie		1	1	DENOUS Bernard
AVIRE	MOESIS	Marie-Noëlle	1			
BOURG D'IRE	BOULTOUREAU	Hubert	1			
BOURG D'IRE	FREMY	Didier		1		
BOURG D'IRE	GILLIER	Michel	1			
BOURG D'IRE	MENARD	Anthony		1		
BOURG D'IRE	RENAULT	Sonia		1		
BOURG D'IRE	DOUTRE	Romain		1		
BOURG D'IRE	BELLANGER	Anne		1		
BOURG D'IRE	GEMIN	Yannis		1		
BOURG D'IRE	GUENY	Nadège		1		
BOURG D'IRE	GILLIER	Jean-François	1			
BOURG D'IRE	SAVARIS	Claude		1		
BOURG D'IRE	JOLIVEL	Emmanuel		1		
CHATELAIS	HEULIN	Pierre-Marie	1			
CHATELAIS	VITRE	Alain	1			
CHATELAIS	HUREL	Philippe		1	1	HEULIN Pierre-Marie
CHATELAIS	CHAUVIN	Hélène		1		
CHATELAIS	TROTTIER	Gildas		1		
CHATELAIS	BOCAGE	Frédéric	1			
CHATELAIS	BAUDOUIN	Guy		1		
CHATELAIS	VERGEREAU	Danielle		1		
CHATELAIS	HEULIN	Danielle	1			
CHATELAIS	HEYNER- ROUSSEAU	Marion		1		
CHATELAIS	GROSCHNER	Birgit		1		
LA CHAPELLE SUR OUDON	PASSELANDE	Germain	1			
LA CHAPELLE SUR OUDON	GRANIER	Jean-Claude	1			
LA CHAPELLE SUR OUDON	BEAUMONT	Jean-Pierre		1		
LA CHAPELLE SUR OUDON	MIGRAINE	Marc	1			
LA CHAPELLE SUR OUDON	FOUILLET	Alain	1			
LA CHAPELLE SUR OUDON	PELLETIER	Christine	1			
LA CHAPELLE SUR OUDON	CHAUVEAU	Carine	1			
LA CHAPELLE SUR OUDON	FOUCHE	Guylaine		1		
LA CHAPELLE SUR OUDON	LEUSIE	Marc		1		
LA CHAPELLE SUR OUDON	FLORTE	Ludovic		1		
LA CHAPELLE SUR OUDON	JAMET	Guillaume		1		
LA FERRIERE DE FLEE	CHAUVEAU	Olivier	1			
LA FERRIERE DE FLEE	BELLANGER	Jean-Luc	1			

Commune	Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
LA FERRIERE DE FLEE	GEORGET	André	1			
LA FERRIERE DE FLEE	DURAND	Christelle	1			
LA FERRIERE DE FLEE	LEMALE	Philippe		1		
LA FERRIERE DE FLEE	LARDEUX	Florence	1			
LA FERRIERE DE FLEE	GAULTIER	Marc		1		
LA FERRIERE DE FLEE	MARIE	Sylvain	1			
LA FERRIERE DE FLEE	PERROIS	Christian	1			
L'HOTELLERIE DE FLEE	GROSBOIS	Claude	1			
L'HOTELLERIE DE FLEE	GROSBOIS	Marie- Bernadette	1			
L'HOTELLERIE DE FLEE	CHERBONNIER	Frédéric	1			
L'HOTELLERIE DE FLEE	ROCHEPEAU	Pierre		1	1	GROSBOIS Claude
L'HOTELLERIE DE FLEE	TROTTIER	Marie-Annick	1			
L'HOTELLERIE DE FLEE	DELANOUE	Michel	1			
LOUVAINES	PELLUAU	Dominique	1			
LOUVAINES	GAUTIER	Jérôme		1		
LOUVAINES	LARDEUX	Dominique	1			
LOUVAINES	COUTINEAU	Michel	1			
LOUVAINES	DENUAULT	Raymond	1			
LOUVAINES	BRICAULT	Patrick		1		
LOUVAINES	CHARTIER	Manuella		1		
LOUVAINES	FEIPEL	Christine	1			
LOUVAINES	SAIGET	Sonia		1		
LOUVAINES	GAUBERT	Emmanuel		1		
LOUVAINES	BOISSEAU	Sylvie		1		
LOUVAINES	DES FRANCS	Florence		1		
LOUVAINES	DE LA SELLE	Noémie	1			
LOUVAINES	DE LA FERTE	Thierry		1		
MARANS	SEJOURNE	Serge	1			
MARANS	DERSOIR	Gaëtan		1		
MARANS	BOUE	Gilbert	1			
MARANS	THIERRY	Irène	1			
MARANS	BEUTIER	Aurélie		1		
MARANS	MAINFROID	Mary		1		
MARANS	RETIER	Daniel	1			
MARANS	ABELARD	Isabelle	1			
MARANS	GESLIN	Henri	1			
MARANS	SEJOURNE	Michel	1			
MARANS	HELBERT	Emilie		1		
MARANS	BOUILLET-LE LIBOUX	Jérémy		1	1	SEJOURNE Michel
MARANS	BESNIER	Loïc		1		
MONTGUILLON	RONCIN	Joël	1			
MONTGUILLON	MOULLIERE	Sandrine	1			
MONTGUILLON	GARNIER	Marcel	1			
MONTGUILLON	GELU	Daniel	1			
MONTGUILLON	BRANCHEREAU	Emmanuelle	1			
MONTGUILLON	GEINDREAU	Christophe		1		
MONTGUILLON	PELUAU	Laurence		1		

Commune	Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
MONTGUILLON	BIANG NZIE	Patrick	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	GAULTIER	Jean-Noël	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	BROSSIER	Daniel	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	TROUILLEAU	Jacky		1	1	BESNIER Michel
NOYANT LA GRAVOYERE	GIRAUD	Nadine		1		
NOYANT LA GRAVOYERE	DUMONT	Jean-Yves	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	SAUVAGE	Véronique	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	ANNONIER	Claude	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	BURET	Geneviève		1		
NOYANT LA GRAVOYERE	BRUAND	Martine	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	MARTIN	Bernadette	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	METAYER	Caroline		1		
NOYANT LA GRAVOYERE	BESNIER	Michel	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	MONVOISIN	Nathalie		1	1	SAUVAGE Véronique
NOYANT LA GRAVOYERE	DUVAL	Mickaël		1		
NOYANT LA GRAVOYERE	LECLERCQ	Vanessa		1		
NOYANT LA GRAVOYERE	SORTANT	Olivier		1		
NOYANT LA GRAVOYERE	DAVID	Julien		1		
NYOISEAU	OREILLARD	Gabriel	1			
NYOISEAU	EVAIN	Christiane	1			
NYOISEAU	BELIER	Denis		1		
NYOISEAU	BELLIER	Geneviève	1			
NYOISEAU	THOMAS	Anne-Cécile		1		
NYOISEAU	FOLLIARD	Loïc	1			
NYOISEAU	ROISNET	Valérie	1			
NYOISEAU	PRAIZELIN	Nicolas		1		
NYOISEAU	CAILLERE	Laure		1		
NYOISEAU	VERDIER	Laurent	1			
NYOISEAU	BODIER	Marcelle		1		
NYOISEAU	GATINEAU	Thierry		1		
NYOISEAU	SEREX	Francis		1		
NYOISEAU	LORENZI	Mariette	1			
NYOISEAU	CHEVALIER	Jean		1	1	LORENZI Mariette
STE GEMMES D'ANDIGNE	TAULNAY	Jean-Claude		1		
STE GEMMES D'ANDIGNE	CUINET	Alain	1			
STE GEMMES D'ANDIGNE	MARSAIS	Thérèse	1			
STE GEMMES D'ANDIGNE	PORCHER	Jean-Luc		1	1	COUE Henri
STE GEMMES D'ANDIGNE	COUE	Henri	1			
STE GEMMES D'ANDIGNE	BOUVET	Jean-Olivier		1	1	MARSAIS Thérèse
STE GEMMES D'ANDIGNE	CERISIER	Isabelle	1			
STE GEMMES D'ANDIGNE	PAUMIER	Céline		1		
STE GEMMES D'ANDIGNE	MICHEL	Muriel		1		
STE GEMMES D'ANDIGNE	GUILLET	Marina	1			
STE GEMMES D'ANDIGNE	VASLIN	Corentin		1		
STE GEMMES D'ANDIGNE	FOURNIER	Daniel	1			
STE GEMMES D'ANDIGNE	PROD'HOMME	Michel		1		
STE GEMMES D'ANDIGNE	RUELLO	Nathalie	1			
ST MARTIN DU BOIS	BELLIER	André	1			
ST MARTIN DU BOIS	CHOQUET	Maryline		1		

Commune	Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
ST MARTIN DU BOIS	CHERE	Nicolas	1			
ST MARTIN DU BOIS	PELTIER	Nicolas	1			
ST MARTIN DU BOIS	MALINGE	Monique	1			
ST MARTIN DU BOIS	LAIZE	René	1			
ST MARTIN DU BOIS	LECLERC	Emile	1			
ST MARTIN DU BOIS	LEBRETON	Michel	1			
ST MARTIN DU BOIS	GROSBOIS	Jean-Michel		1		
ST MARTIN DU BOIS	MARSOLLIER	Loïc		1		
ST MARTIN DU BOIS	LEZE	Laëtitia		1	1	CHAUVEAU Christelle
ST MARTIN DU BOIS	CHAUVEAU	Christelle	1			
ST MARTIN DU BOIS	ELEOJET	Arnaud	1			
ST SAUVEUR DE FLEE	BOURDAIS	Marie-Paule	1			
ST SAUVEUR DE FLEE	PASQUIER	Jean-Pierre	1			
ST SAUVEUR DE FLEE	GELU	André	1			
ST SAUVEUR DE FLEE	BLANCHARD	Yolande	1			
ST SAUVEUR DE FLEE	COTTIER	Guillaume		1	1	PROUST Mélanie
ST SAUVEUR DE FLEE	PROUST	Mélanie	1			
ST SAUVEUR DE FLEE	GIBOIRE	Frédéric		1		
ST SAUVEUR DE FLEE	GASNIER	Virginie		1		
ST SAUVEUR DE FLEE	BOISTEAU	Marie-Christine	1			
ST SAUVEUR DE FLEE	ROULLEAU	Sébastien	1			
SEGRE	CHAUVIN	Bruno	1			
SEGRE	BERTHELOT	Jérôme		1		
SEGRE	COQUEREAU	Geneviève	1			
SEGRE	THAUNAY	Hervé	1			
SEGRE	BASLE	Catherine	1			
SEGRE	GALON	Joseph	1			
SEGRE	ROMANN	Colette	1			
SEGRE	GUIMON	Vincent	1			
SEGRE	GASNIER	Monique	1			
SEGRE	BUCHOT	Marie-Françoise		1		
SEGRE	LEFORT	André	1			
SEGRE	JUBLIN	Marc	1			
SEGRE	BRECHETEAU	Gilles	1			
SEGRE	LEDOUX	Jean-Yves	1			
SEGRE	MORICEAU	Philippe	1			
SEGRE	HENRY	Karen	1			
SEGRE	ALBERT	Béatrice	1			
SEGRE	BARREAU	Laurent		1		
SEGRE	ORDONAUD	Soizic		1		
SEGRE	LHOTE	Sophie		1		
SEGRE	RONFLE	Dominique		1		
SEGRE	DENIS-POIZOT	Françoise	1			
SEGRE	DROUIN	Emmanuel	1			
SEGRE	BIOTEAU	Stéphanie	1			
SEGRE	STEPHANE	Géraldine	1			
SEGRE	BIZOT	Maxence	1			
			109	80	13	

**Point n°1 : Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles**

**Présentation : Gilles GRIMAUD**

**Proposition de délibération**

Vu la délibération n°2017/94 du 9 février 2017 désignant 3 élus de Segré-en-Anjou Bleu pour siéger au sein du Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles,

Vu la fusion des 14 groupements locaux Groupement de Défense Contre les Organismes Nuisibles de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, il convient d'apporter des modifications à ces désignations,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection du représentant au Conseil d'Administration du Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles, par un vote par voie électronique.

Est candidat :

- M. RONCIN Joël

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

ACCEPTE de procéder au vote par voie électronique,

Est donc désigné pour siéger au sein du groupement de défense contre les organismes nuisibles :

- M. RONCIN Joël

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n°2017/94 du 9 février 2017 portant sur le même objet.

**Vote du Conseil :**

<b>Pour :</b>	<b>120</b>	
<b>Abstention :</b>	<b>1</b>	BIOTEAU Stéphanie
<b>N'a pas participé au vote :</b>	<b>1</b>	CHERBONNIER Frédéric

## **Point n°2 : Débat d'Orientations Budgétaires – Exercice 2020**

### **Présentation : Geneviève COQUEREAU**

#### **Proposition de délibération**

Madame l'Adjointe au Maire présente le rapport du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020 et commente les documents distribués sur l'état de la dette et la prospective financière.

Les résultats provisoires de fonctionnement du compte administratif 2019 sont légèrement meilleurs que prévus initialement (pour environ 466 000 €).

Cependant, l'autofinancement étant supérieur d'environ 768 000 € en raison du non report de subventions sollicitées, le résultat de fonctionnement repris par le budget communal en 2020 s'élèverait à 6 437 049 € (soit environ 301 000 € de moins que prévu au budget).

Ce rapport présente un bilan 2019 et les orientations budgétaires 2020 pour :

- les dépenses réelles de fonctionnement (dont information sur la gestion du personnel et objectifs d'évolution des dépenses)
- les recettes réelles de fonctionnement
- les budgets annexes
- l'état de la dette
- l'investissement

Les perspectives financières ont été réalisées en prenant en compte les éléments suivants :

- l'incertitude sur le devenir de la fiscalité
- l'incertitude concernant le FPIC qui serait attribué à Anjou Bleu Communauté
- sur le fonctionnement : une stabilité dans les recettes et une maîtrise des dépenses
- sur la fiscalité : un maintien des taux d'imposition
- un autofinancement moyen de 1 400 000 € par an
- un montant d'emprunt de 3 M€ sur 2020

Cette présentation a été suivie d'un débat au sein du Conseil Municipal.



### **Point n°3 : Adressage – Dénomination de voies**

#### **Présentation : Olivier CHAUVEAU**

#### **Proposition de délibération**

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du déploiement de la fibre optique par Anjou Numérique, il est nécessaire de donner un nom à chaque voie, en dehors des parties agglomérées, afin de faciliter l'adressage. En effet, une adresse erronée ne permettra pas aux habitants du logement concerné de bénéficier de l'accès à la fibre.

Aussi, dans ce cadre, un nom a été attribué à chaque voie, qu'elle soit nationale, départementale ou communale. Dans un deuxième temps, un numéro sera attribué par arrêté à chaque habitation et/ou lieu d'activité économique.

Monsieur l'Adjoint au Maire présente la liste des dénominations de voies envisagées et propose au Conseil Municipal d'approuver cette liste.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

APPROUVE la liste ci-jointe des dénominations de voies,

CHARGE Monsieur le Maire, ou un Adjoint, de transmettre cette liste à l'ensemble des services concernés par l'adressage, et notamment le service du Cadastre, la Poste, les fournisseurs de GPS,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### **Vote du Conseil :**

<b>Pour :</b>	<b>119</b>	
<b>Abstentions :</b>	<b>2</b>	BOUE Gilbert, BIOTEAU Stéphanie (erreur de manipulation)
<b>N'a pas participé au vote :</b>	<b>1</b>	GASNIER Monique

## **Point n°4 : Adressage – Dénomination de lieux-dits**

### **Présentation : Olivier CHAUVEAU**

#### **Proposition de délibération**

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du déploiement de la fibre optique par Anjou Numérique, il est nécessaire de réaliser la mise à jour des adresses sur l'ensemble de la commune. En effet, une adresse erronée ne permettra pas aux habitants du logement concerné de bénéficier de l'accès à la fibre.

Aussi, dans ce cadre, chaque commune déléguée a travaillé sur la remise à jour des lieux-dits existant sur son territoire afin de s'assurer que chaque habitation soit référencée au cadastre avec la bonne dénomination.

Monsieur l'Adjoint au Maire présente la liste des lieux-dits par commune déléguée et propose au Conseil Municipal d'approuver cette liste.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

APPROUVE la liste ci-jointe des lieux-dits par commune déléguée,

CHARGE Monsieur le Maire, ou un Adjoint, de transmettre cette liste à l'ensemble des services concernés par l'adressage, et notamment le service du Cadastre, la Poste, les fournisseurs de GPS,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### **Vote du Conseil :**

**Pour : 121**

**Abstention : 1 BOUE Gilbert**

**Point n°5 : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Aménagement des quartiers René Péteul et St Jean – Avenant n°1 au mandat d'études préalables**

**Présentation : Daniel BROSSIER**

**Proposition de délibération**

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que la commune du Bourg d'Iré a confié en 2016 à la Société d'Equipement du Département de Maine-et-Loire (SODEMEL) l'organisation, la coordination et le suivi des études préalables permettant de définir la faisabilité technique, administrative et financière d'une opération relative à l'aménagement d'un nouveau quartier René Péteul et à la restructuration du quartier Saint Jean.

Monsieur l'Adjoint au Maire précise également que, par délibération de l'assemblée générale mixte extraordinaire des actionnaires de la société dénommée Société d'Equipement du Département de Maine-et-Loire, en date du 24 juin 2016, il a été décidé de changer sa dénomination en Alter Cités.

De plus, depuis le 15 décembre 2016, les communes d'Aviré, Le Bourg d'Iré, La Chapelle sur Oudon, Châtellais, La Ferrière de Flée, L'Hôtellerie de Flée, Louvaines, Marans, Montguillon, Noyant la Gravoyère, Nyoiseau, Sainte Gemmes d'Andigné, Saint Martin du Bois, Saint Sauveur de Flée et Segré se sont regroupées pour former une nouvelle collectivité : Segré-en-Anjou Bleu.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au mandat d'études préalables signé en avril 2016, la mission « étude structure avant démolition » d'un ilot ancien dégradé, situé route de Challain, ainsi que les dépenses s'y afférant. Il prévoit également la suppression des postes « études hydrauliques » et « dossier de création de ZAC » qui se sont avérés inutiles à réaliser en cours d'études.

Le montant des dépenses engagées par le mandataire pour la réalisation de ces études préalables (initialement estimées à 30 500 € HT) est réévalué à 28 800 € HT (hors rémunération d'Alter Cités).

Monsieur l'Adjoint au Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 au mandat d'études préalables concernant l'aménagement des quartiers René Péteul et Saint Jean, situés sur la commune déléguée du Bourg d'Iré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1 au mandat d'études préalables pour l'aménagement des quartiers René Péteul et Saint Jean, situés sur la commune déléguée du Bourg d'Iré

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Vote du Conseil :**

**Pour :** 114

**Contre :** 2 VERDIER Laurent, DROUIN Emmanuel

**Abstentions :** 6 GRANIER Jean-Claude, MIGRAINE Marc, BOUILLET-LE LIBOUX Jérémy (pouvoir exercé par SEJOURNE Michel), SAUVAGE Véronique, DENIS-POIZOT Françoise, MONVOISIN Nathalie (pouvoir exercé par SAUVAGE Véronique)

DECISIONS A RENDRE COMPTE

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal :

N°	OBJET
<b><u>2019-367</u></b>	<p><b>Objet :</b> Maîtrise d'œuvre pour la création de deux lotissements quartier des quatre vents et quartier des Minières – Commune déléguée de Segré – Avenant 1</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le CABINET GUIHAIRE Vincent – Géomètre – Expert DPLG – 8 Place de la Loge – Segré - 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU :</p> <p>Montant initial des honoraires MOE 15 250.00 € HT            Montant définitif des honoraires MOE 15 750.00 € HT            Montant de l'avenant n° 1 : 500.00 € HT</p>
<b><u>2019-390</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LOUZIER</p>
<b><u>2019-391</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Segré – Mise à disposition d'un bureau de permanence situé à l'espace Antoine de St Exupéry au profit de l'UDAF</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un bureau de permanence situé à l'espace Saint-Exupéry, 39 Rue Charles de Gaulle, sur la commune déléguée de Segré, au profit de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales), 4 Avenue Patton, BP 90326, 49003 ANGERS CEDEX 01. Cette mise à disposition, qui se fait moyennant une participation de 9 € la demi-journée, est conclue à compter du 12 décembre 2019, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans.</p> <p>Cette décision annule et remplace la décision n°2019-296 du 14 octobre 2019.</p>
<b><u>2019-392</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Segré – Mise à disposition d'un bureau de permanence situé à l'espace Antoine de St Exupéry au profit de familles rurales</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un bureau de permanence situé à l'espace Saint-Exupéry, 39 Rue Charles de Gaulle, sur la commune déléguée de Segré, au profit de Familles Rurales, 7 Cité d'Antin, 75 009 PARIS.</p> <p>Cette mise à disposition, qui se fait moyennant une participation de 9 € la demi-journée, est conclue à compter du 2 janvier 2020, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans.</p> <p>Cette décision du Maire annule et remplace la décision n°2019-276 du 25 septembre 2019.</p>
<b><u>2019-393</u></b>	<p><b>Objet :</b> Convention de partenariat entre le collège Georges Gironde et la médiathèque de Segré pour l'intervention de Myriam Gallot, auteure jeunesse, dans le cadre du prix des Incorruptibles</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de la convention du Collège Georges Gironde – Route de Pouancé– 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU pour l'intervention en classe de Myriam Gallot, auteure jeunesse, dans le cadre du prix des Incorruptibles,</p> <p>Le Collège Georges Gironde s'acquittera de la moitié des frais pour cette prestation.</p>
<b><u>2019-394</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Marans – Avenant n°6 relatif au contrat de fourniture de repas du 28/12/2015 avec les Résidences du Val d'Oudon</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de l'avenant N°6 relatif au Contrat de fourniture de repas du 28 décembre 2015 avec Les Résidences du Val d'Oudon, 1 allée des Tilleuls, Sainte Gemmes d'Andigné, 49500 Segré-en-Anjou-Bleu – pour la modification se rapportant aux tarifs appliqués par l'établissement pour le restaurant scolaire de Marans. L'avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020</p> <p>Le prix par enfant de maternelle s'élève à 3€57.            Le prix par enfant de primaire s'élève à 3€88.            Le prix par adulte s'élève à 5€17.</p>
<b><u>2019-395</u></b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LERIDON</p>
<b><u>2019-396</u></b>	<p><b>Objet :</b> Contrat avec l'association Contes de Pas-sage</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de la convention avec l'association Contes de Pas-sage, 3 Rue André Bruel, 49100 ANGERS, pour la prestation conte « la visite du Petit Pierre » de Mme Guillemette de Pimodan dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires de l'école élémentaire les Trois Plumes</p>

	les jours suivants : lundi 9 et lundi 16 décembre 2019. Le prix de la prestation s'élève à 740 € TTC.
<b>2019-397</b>	<b>Objet :</b> Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Concession dans le cimetière communal – Famille DENIS
<b>2019-398</b>	<b>Objet :</b> Exonération de pénalités pour les entreprises du chantier de restauration de l'Eglise Ste Marguerite à Ste Gemmes d'Andigné <b>Conditions :</b> Exonération des entreprises suivantes : lot 01 maçonnerie – pierre de taille : entreprise LEFEVRE, lot 02 sculpture : entreprise LEFEVRE, lot 03 : charpente – menuiserie bois : entreprise LESURTEL, lot 04 zinguerie : entreprise LESURTEL, lot 05 vitraux – ferrures à vitraux : entreprise HELMBOLD, lot 06 paratonnerre : entreprise ART'PROTECT des pénalités qui leur sont applicables dans le cadre de cette absence d'ordre de service de prolongation de travaux pour les travaux de restauration de l'église Ste Marguerite de Ste Gemmes d'Andigné
<b>2019-399</b>	<b>Objet :</b> Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Convention d'occupation précaire avec l'EIRL LEGEAY <b>Conditions :</b> approbation de la location de locaux d'activités, situés ZA de la Maison Neuve – Chemin de la Maison Neuve – Noyant-La-Gravoyère – 49520 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU, sous forme de convention d'occupation précaire, à l'EIRL LEGEAY. La location prend effet à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2019, pour une durée indéterminée, et ce, jusqu'à la décision prise par la collectivité, sur le devenir de cet immeuble. Le montant de la redevance annuelle est fixé à 4 440 € HT, soit 5 328 € TTC, payable par mensualité d'avance, soit la somme de 370 € HT (444 € TTC).
<b>2019-400</b>	<b>Objet :</b> Commune déléguée de St Martin du Bois – Travaux mise en séparatif des réseaux d'assainissement <b>Conditions :</b> approbation des marchés de travaux à intervenir avec les entreprises, selon le détail par lot et montant ci-dessous:  <u>Lot 1 – réseau d'assainissement :</u> SA LUC DURAND, Longuenée en Anjou, pour un montant de <b>419 547.00 € HT.</b> <u>Lot 2 – poste de refoulement :</u> SAS AEIC, Montrevault Sur Evre, pour un montant total de <b>47 842.00€ HT.</b>
<b>2019-401</b>	<b>Objet :</b> Commune déléguée de Châtellais – Travaux d'aménagement d'un commerce <b>Conditions :</b> approbation des marchés de travaux à intervenir avec les entreprises, selon le détail par lot et montant ci-dessous : <u>Lot 3 – désamiantage / couverture ardoise :</u> SARL BIDAUD Jacques, Segré-en-Anjou-Bleu, pour un montant de <b>26 241.37 € HT.</b> <u>Lot 8 – électricité / VMC :</u> DB Electrique, Segré-en-Anjou-Bleu , pour un montant total de <b>17 379.00 € HT.</b> <u>Lot 9 – plomberie / sanitaires / chauffage :</u> SARL LORINQUER, Saint Sylvain d'Anjou, pour un montant total de <b>25 988.50 € HT.</b>
<b>2019-402</b>	<b>Objet :</b> Commune déléguée de Nyoiseau – Concession dans le cimetière communal – Famille AILLERIE
<b>2019-403</b>	<b>Objet :</b> Commune déléguée de Marans – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BARRE-MENARD
<b>2019-404</b>	<b>Objet :</b> Commune déléguée de Marans – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille VIGNERON
<b>2019-405</b>	<b>Objet :</b> Commune déléguée de Nyoiseau – Concession dans le cimetière communal de St Aubin – Famille VOISINE - GLEDEL
<b>2019-406</b>	<b>Objet :</b> Commune déléguée de Nyoiseau – Mise à disposition d'un garage au profit de M PRODHOMME Georges <b>Conditions :</b> approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage (n°3) situé parking route de Bouillé-Ménard, commune déléguée de NYOISEAU, d'une surface de 20 m <sup>2</sup> , au profit de Monsieur PRODHOMME Georges, domicilié 6 place de la Mairie, Nyoiseau, 49500 Segré-en-Anjou Bleu. Cette mise à disposition est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020, et sera renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. Le prix du loyer annuel est fixé à 255 €.
<b>2019-407</b>	<b>Objet :</b> Commune déléguée de Nyoiseau – Mise à disposition d'un garage au profit de M PRODHOMME Pierre

	<p><b>Conditions :</b> approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage (n°1) situé parking route de Bouillé-Ménard, commune déléguée de NYOISEAU, d'une surface de 20 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur PRODHOMME Pierre, domicilié 6 place de la Mairie, Nyoiseau, 49500 Segré-en-Anjou Bleu.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et sera renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. Le prix du loyer annuel est fixé à 255 €.</p>						
<b>2019-408</b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Nyoiseau – Mise à disposition d'un garage au profit de M RAYER Gildas</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage C 968 situé au Bois 2, commune déléguée de NYOISEAU, d'une surface de 20 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur RAYER Gildas, domicilié 2 rue des Ecoliers, AVIRÉ, 49500 Segré-en-Anjou Bleu.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et sera renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. Le prix du loyer annuel est fixé à 136 €.</p>						
<b>2019-409</b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Nyoiseau – Mise à disposition d'un garage au profit de M TALIBARD Thibault</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage (C 970) situé au Bois 2, commune déléguée de NYOISEAU, d'une surface de 20 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur TALIBARD Thibault, domicilié Le Bosquet, Nyoiseau, 49500 Segré-en-Anjou Bleu.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et sera renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. Le prix du loyer annuel est fixé à 136 €.</p>						
<b>2019-410</b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Nyoiseau – Mise à disposition d'un garage au profit de M HALBERT Claude</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage (n°2) situé rue des Juifs, commune déléguée de NYOISEAU, d'une surface de 12 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur HALBERT Claude, domicilié 8 Chemin de Bourbelaine, Nyoiseau, 49500 Segré-en-Anjou Bleu.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et sera renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. Le prix du loyer annuel est fixé à 194 €.</p>						
<b>2019-411</b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Nyoiseau – Mise à disposition d'un garage au profit de M BOETTNER Erwin</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage (n°4) situé rue des Juifs, commune déléguée de NYOISEAU, d'une surface de 12 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur BOETTNER Erwin, domicilié 9 rue des Juifs, Nyoiseau, 49500 Segré-en-Anjou Bleu.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et sera renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. Le prix du loyer annuel est fixé à 194 €.</p>						
<b>2019-412</b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de St Martin du Bois – Concession de dispersion de cendres dans le cimetière communal au jardin du souvenir – Famille BOUVET</p>						
<b>2019-413</b>	<p><b>Objet :</b> Maîtrise d'œuvre pour l'installation solaire thermique sur le site de la piscine les Nautilus – Commune déléguée de Segré – Avenant n°1</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec la SA TECSOL – 105 Avenue Alfred Kastler – BP 90304 – 66004 PERPIGNAN Cedex, pour le projet d'installation solaire thermique sur le site de la piscine « les Nautilus » de la commune déléguée de Segré,</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Montant initial des honoraires MOE</td> <td style="text-align: right;">7 500.00€ HT</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Montant définitif des honoraires MOE</td> <td style="text-align: right;">9 578.03€ HT</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Montant de l'avenant n° 1 :</td> <td style="text-align: right;">2 078.03€ HT</td> </tr> </table>	Montant initial des honoraires MOE	7 500.00€ HT	Montant définitif des honoraires MOE	9 578.03€ HT	Montant de l'avenant n° 1 :	2 078.03€ HT
Montant initial des honoraires MOE	7 500.00€ HT						
Montant définitif des honoraires MOE	9 578.03€ HT						
Montant de l'avenant n° 1 :	2 078.03€ HT						
<b>2019-414</b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux rue Nicolas au profit de l'association les Deux Collines – Avenant n°1</p> <p><b>Conditions :</b> Approbation de l'avenant n°1 à la convention du 30/08/2019 modifiant l'horaire de l'activité chorale qui aura lieu le jeudi de 14h à 18h au lieu de 14h à 19h</p>						
<b>2019-415</b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux rue Nicolas au profit du Foyer laïque d'Education Permanente – Avenant n°1</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de l'avenant n°1 à la convention du 30/08/2019 ajoutant un créneau horaire pour l'activité yoga qui aura lieu le jeudi de 18h15 à 20h, du 26/12/2019 au 10/04/2020</p>						
<b>2019-416</b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux au Groupe Milon au profit du foyer laïque d'Education Permanente – Avenant n°1</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de l'avenant 1 à la convention du 17/1/2019 transférant l'activité yoga du samedi de 9h à 11h30 de la salle de théâtre à la salle de danse, du 26/12/2019 au 10/04/2020</p>						
<b>2019-417</b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BONNEAU</p>						

<b>2019-418</b>	<p><b>Objet :</b> Vérifications périodiques des biens mobiliers et immobiliers sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu – Marché de prestations de services – Avenant n°1</p> <p><b>Conditions :</b> approbation de l’avenant n°1 relatif au marché de prestations de services à intervenir avec la Société SOCOTEC – 122 Rue du Château d’Orgemont – 49002 ANGERS CEDEX, pour les vérifications périodiques des biens mobiliers et immobiliers sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, d’un montant de – 528.00 € HT portant le nouveau montant annuel à 20 001.00 € HT.</p>																																																																		
<b>2019-419</b>	<p><b>Objet :</b> Cinéma le Maingué – Fixation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020</p> <p><b>Conditions :</b></p> <p><b><u>TARIFS DES ENTREES</u></b></p> <table border="1" data-bbox="304 488 1390 2022"> <thead> <tr> <th></th> <th style="background-color: #d3d3d3;">tarifs 01/01/2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Tarif plein</td><td>7,20 €</td></tr> <tr><td>Tarif réduit</td><td>6,20 €</td></tr> <tr><td>Tarif cézam</td><td>6,20 €</td></tr> <tr><td>Tarif – 14 ans</td><td>4,50 €</td></tr> <tr><td>e Pass individuel</td><td>4,50 €</td></tr> <tr><td>Ciné-chèque</td><td>5,80 €</td></tr> <tr><td>Orange Cinéday</td><td>5,00 €</td></tr> <tr><td>Tarif groupe ( + 20 personnes)</td><td>4,90 €</td></tr> <tr><td>Evènement / ciné-club</td><td>5,30 €</td></tr> <tr><td>Ciné-goûter</td><td>5,50 €</td></tr> <tr><td>Ecole au cinéma</td><td>2,50 €</td></tr> <tr><td>Collège/Lycée au cinéma</td><td>2,50 €</td></tr> <tr><td>Carte abonné 2019 (7 places à 5,30 € valables 6 mois)</td><td>37,10 €</td></tr> <tr><td>Carte abonné 2019 (5 places à 5,40 € valables 6 mois)</td><td>27,00 €</td></tr> <tr><td>Carte Ciné-Club Les Mistons (7 places à 5,10 € valables 6 mois)</td><td>35,70 €</td></tr> <tr><td>Chek adulte 2020 (10 places à 5,70 € valables jusqu’au 31/12/2020)</td><td>57,00 €</td></tr> <tr><td>Chek enfant 2020 (10 places à 4,30 € valables jusqu’au 31/12/2020)</td><td>43,00 €</td></tr> <tr><td>Chek adulte 2019 (10 places à 5,50 € valables jusqu’au 31/12/2019)</td><td>55,00 €</td></tr> <tr><td>Chek enfant 2019 (10 places à 4,10 € valables jusqu’au 31/12/2019)</td><td>41,00 €</td></tr> <tr><td>Chek adulte 2018 (10 places à 5,30 €)</td><td>53,00 €</td></tr> <tr><td>Chek enfant 2018 (10 places à 4,00 €)</td><td>40,00 €</td></tr> <tr><td>Chek Resto du Cœur</td><td>3,30 €</td></tr> <tr><td>Ticket Exceptionnel / spécial</td><td>3,30 €</td></tr> <tr><td>Tarif gratuit</td><td>0,00 €</td></tr> <tr><td>Supplément 3 D</td><td>2,00 €</td></tr> <tr><td>Fête du cinéma</td><td>4,00 €</td></tr> <tr><td>Printemps du cinéma</td><td>4,00 €</td></tr> <tr><td>Rentrée du cinéma</td><td>4,00 €</td></tr> <tr><td>Vente grande affiche</td><td>5,00 €</td></tr> <tr><td>Vente petite affiche</td><td>3,00 €</td></tr> <tr><td>Opéra</td><td>15,00 €</td></tr> <tr><td>Opéra jeune</td><td>10,00 €</td></tr> </tbody> </table> <p><b><u>TARIFS DES FRIANDISES</u></b></p>		tarifs 01/01/2020	Tarif plein	7,20 €	Tarif réduit	6,20 €	Tarif cézam	6,20 €	Tarif – 14 ans	4,50 €	e Pass individuel	4,50 €	Ciné-chèque	5,80 €	Orange Cinéday	5,00 €	Tarif groupe ( + 20 personnes)	4,90 €	Evènement / ciné-club	5,30 €	Ciné-goûter	5,50 €	Ecole au cinéma	2,50 €	Collège/Lycée au cinéma	2,50 €	Carte abonné 2019 (7 places à 5,30 € valables 6 mois)	37,10 €	Carte abonné 2019 (5 places à 5,40 € valables 6 mois)	27,00 €	Carte Ciné-Club Les Mistons (7 places à 5,10 € valables 6 mois)	35,70 €	Chek adulte 2020 (10 places à 5,70 € valables jusqu’au 31/12/2020)	57,00 €	Chek enfant 2020 (10 places à 4,30 € valables jusqu’au 31/12/2020)	43,00 €	Chek adulte 2019 (10 places à 5,50 € valables jusqu’au 31/12/2019)	55,00 €	Chek enfant 2019 (10 places à 4,10 € valables jusqu’au 31/12/2019)	41,00 €	Chek adulte 2018 (10 places à 5,30 €)	53,00 €	Chek enfant 2018 (10 places à 4,00 €)	40,00 €	Chek Resto du Cœur	3,30 €	Ticket Exceptionnel / spécial	3,30 €	Tarif gratuit	0,00 €	Supplément 3 D	2,00 €	Fête du cinéma	4,00 €	Printemps du cinéma	4,00 €	Rentrée du cinéma	4,00 €	Vente grande affiche	5,00 €	Vente petite affiche	3,00 €	Opéra	15,00 €	Opéra jeune	10,00 €
	tarifs 01/01/2020																																																																		
Tarif plein	7,20 €																																																																		
Tarif réduit	6,20 €																																																																		
Tarif cézam	6,20 €																																																																		
Tarif – 14 ans	4,50 €																																																																		
e Pass individuel	4,50 €																																																																		
Ciné-chèque	5,80 €																																																																		
Orange Cinéday	5,00 €																																																																		
Tarif groupe ( + 20 personnes)	4,90 €																																																																		
Evènement / ciné-club	5,30 €																																																																		
Ciné-goûter	5,50 €																																																																		
Ecole au cinéma	2,50 €																																																																		
Collège/Lycée au cinéma	2,50 €																																																																		
Carte abonné 2019 (7 places à 5,30 € valables 6 mois)	37,10 €																																																																		
Carte abonné 2019 (5 places à 5,40 € valables 6 mois)	27,00 €																																																																		
Carte Ciné-Club Les Mistons (7 places à 5,10 € valables 6 mois)	35,70 €																																																																		
Chek adulte 2020 (10 places à 5,70 € valables jusqu’au 31/12/2020)	57,00 €																																																																		
Chek enfant 2020 (10 places à 4,30 € valables jusqu’au 31/12/2020)	43,00 €																																																																		
Chek adulte 2019 (10 places à 5,50 € valables jusqu’au 31/12/2019)	55,00 €																																																																		
Chek enfant 2019 (10 places à 4,10 € valables jusqu’au 31/12/2019)	41,00 €																																																																		
Chek adulte 2018 (10 places à 5,30 €)	53,00 €																																																																		
Chek enfant 2018 (10 places à 4,00 €)	40,00 €																																																																		
Chek Resto du Cœur	3,30 €																																																																		
Ticket Exceptionnel / spécial	3,30 €																																																																		
Tarif gratuit	0,00 €																																																																		
Supplément 3 D	2,00 €																																																																		
Fête du cinéma	4,00 €																																																																		
Printemps du cinéma	4,00 €																																																																		
Rentrée du cinéma	4,00 €																																																																		
Vente grande affiche	5,00 €																																																																		
Vente petite affiche	3,00 €																																																																		
Opéra	15,00 €																																																																		
Opéra jeune	10,00 €																																																																		

		tarifs au 01/01/2020
<b>POP CORN sucré/salé</b>	70 cl	2,00 €
	125 cl	3,00 €
	235 cl	5,00 €
	Seau	5,00 €
<b>BOISSONS</b>	PET 50 cl	1,50 €
	PET 40 cl	1,40 €
	Gourde 20 cl	0,90 €
<b>CONFISERIE sucré</b>	Sachet bonbons 120g	1,60 €
	M&M's 100g	1,80 €
	M&M's 200g	3,60 €
	Twix mini cubes 154g	3,00 €
	Maltesers 85g	1,80 €
	Kit Kat ball 140g	3,00 €
	Kinder Bueno Cup 97,2g	3,00 €
	Mikado pocket	1,20 €
	Barba Box 50g	2,00 €
	Sucette chupas	0,50 €
	<b>CONFISERIE salé</b>	Chips Lay's 45g
Springles 40g		1,50 €
<b>GLACES</b>	Bâtonnets	2,50 €
	Minicups 100 ml	2,70 €
	Cream crisp	2,90 €

**2019-420**

**Objet :** Vente de matériels et mobiliers sur le site de vente aux enchères Agorastore – Décembre 2019

**Conditions :**

Produit	Stockage	Prix	Acheteur
Table hexagonale n°21	Chatelais	5 €	Sébastien JEAN
Table ergonomique n°71	NLG	10 €	Jacques LEROY
Table ergonomique n°73		10 €	
Table ergonomique n°74		10 €	
Bureau écolier 1 place lot de 4 n°81	BI	20 €	
Tableau craie 1 battant n°89	Chatelais	6 €	
Bureau écolier 1 place lot de 4 n°78	BI	20 €	Sandra MONMIREL



Bureau écolier 1 place lot de 4 n°80		20 €	
Tableau craie sur support n°106	Ateliers Segré	7 €	
Bureau écolier 1 place n°85	BI	5 €	Pierre ALLIOT
Bureau écolier 1 place n°86		5 €	
Lots de cylindres Pathé n°114	Mairie SSF	105 €	
Meuble de rangement en bois n°95	Beurrerie	27 €	Les trouvailles de Célestine
Chaises taille maternelle-Lot de 4 n°97	Beurrerie	11 €	Jocelyn LECLERC
Bureau adulte avec emplacement ordinateur n°100	La serre	11 €	SAS Gohier-Pansiot
Grand tableau craie double battant n°105	Hangar Beurrerie	13 €	Nicolas HARDOU
Tracteur SOMECA n°110	BI	2 394 €	Négoce vitrénne
Meuleuse à réparer n°113	Ateliers Segré	157 €	Saint Maixant
		2 836 €	

**2019-424**

**Objet :** Exercice du droit de préemption sur la déclaration d'intention d'aliéner entre les Consorts DUPONT et Mme Emmanuelle BONNEAU

**Conditions :** exercice du droit de préemption pour l'achat des parcelles, sises Le Bourg-d' Iré, commune de SEGRE-EN-ANJOU BLEU 11 route de Loiré cadastrées 037 section B n° 341 et 349 d'une superficie totale de 846 m<sup>2</sup> pour un montant de 12 000 € net vendeur + frais d'acte à la charge de l'acquéreur + 3 100,00 € de commission à verser à ANJOU IMMOBILIER, 12 rue Gambetta, Segré 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU.

**2019-425**

**Objet :** Commerce Châtellais – Demande de subvention au titre du fonds régional de développement des communes

**Conditions :**

solliciter, sur la base du plan de financement suivant, une subvention relative à l'aménagement d'un commerce de proximité (commune déléguée de Châtellais), et ce, au titre du fonds régional de développement des communes

INVESTISSEMENTS		RESSOURCES	
Objet	Montant HT	Entité	Montant
Travaux	160 900 €	Europe (Leader)	60 000 €
		Région	16 090 €
		Segré-en-Anjou Bleu	84 810 €
<b>Total</b>	<b>160 900 €</b>	<b>Total</b>	<b>160 900 €</b>

**2019-855**  
**Arrêté**

**Objet :** Arrêté de virement de crédit  
**Conditions :** Décision modificative n°3

<b>Sect</b>	<b>Sens</b>	<b>Chap</b>	<b>Article</b>		<b>Montant</b>
F	D	022	022	Dépenses imprévues	-5 000.00 €
F	D	014	739117 5	Degrèv taxe habitation log vacants	+ 5 000.00 €

**Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune de  
SEGRE-EN-ANJOU BLEU a décidé de ne pas exercer son droit de préemption**

<b>ADRESSE DU BIEN</b>	<b>REFERENCES CADASTRALES</b>
11 rue du Docteur Paul Chevallier - SEGRE	331 AB 189
5 rue Lamartine - SEGRE	331 AB 174
22 rue Victor Hugo - SEGRE	331 AB 438
2 rue de l'Hôpital - STE GEMMES D'ANDIGNE	277 D 998 et 1142
22 avenue d'Eventard - SEGRE	331 AK 477 482
6 rue des Frères Lumières - SEGRE	331 AM 407
11 B rue des mineurs - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AI 43
33 rue des Jardins - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 509 510
11 place du champ de Foire - SEGRE	331 AI 113
La Chevrerie - SEGRE	331 AD 127 128 129 130
4bis rue des Juiveries - SEGRE	331 AE 725 (ex AE75)
22 avenue d'Eventard - SEGRE	331 AK 477 482
2 rue des Jardins - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 463
7 impasse de la Baderie	077 B 117 et 119
9 rue Jacqueline Auriol - SEGRE	331 AK 522
Allée des Lierres - Cité de Baugé - SEGRE	331 AC 543
16 rue Ludovic Ménard - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 242
5 Cité de Misengrain - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AE 336 et 337
7 route de Ste Gemmes d'Andigné - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AL 423
12 et 14 rue de Misengrain - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AD 43 154 256

## QUESTIONS DIVERSES

### **Question 1 de M DROUIN :**

Délégation de service public et traité de concession dans la gestion du camping Saint-Blaise à Noyant-la-Gravoyère

Fin décembre, la presse a annoncé la liquidation judiciaire de la société gestionnaire du camping de Saint-Blaise à Noyant-la-Gravoyère et de différents locaux attenants. D'après la presse, la gestion avait été confiée en délégation de service public à la dite société en 2016. La gestion était semble-t-il confiée avant 2016 à une association de Noyant-la-Gravoyère.

La DSP a-t-elle été établie sur la base d'un traité de concession ?

Pour quelles raisons la DSP a été signée avec une entreprise qui dès 2016 était semble-t-il déficitaire avec des fonds propres négatifs ?

### **Question 2 de M DROUIN :**

Paiement des loyers à la Commune de Noyant-la-Gravoyère

Quel est le montant des loyers payés par la société Aerius développement à la commune de Noyant-la-Gravoyère, puis à Segré en Anjou bleu depuis la création de la commune nouvelle ?

Quel est le montant non payé ?

Quel était le montant du cautionnement ? A t-il été payé ?

Quelles démarches ont été entreprises pour récupérer les loyers ?

### **Question 3 de M DROUIN :**

Prestations réalisées par la société Aerius développement en termes de développement touristique à Noyant-la-Gravoyère

Le délégataire a-t-il réalisé les démarches d'amélioration du site comme il s'y était engagé (chalet d'accueil, signalétique, sécurisation...) ?

Le délégataire a-t-il mis en place une halte de camping-car, une halte équestre, un service de glaces, un club enfant, des locations de kayaks et vélos ?

Les prestations fournies par le délégataire ont-elles été de meilleure qualité que celles de l'association qui gérait auparavant ?